



# INTERREGION SUD N3 SLALOM SEV de Vinon sur Verdon : Dimanche 17 mai 2015

<u>Organisation</u> Structure organisatrice : Club de Vinon vvck.e-monsite.com

Informations R1: Denis BARKAT - dbarkat@sdis04.fr - 06.51.29.75.01.

Juge arbitre: LACROIX Franck

Parcours Stade d'eau vive de Vinon -Parcours de classe III / Débit régulé par EDF

<u>Catégories</u> Minimes / Cadets / Juniors / Séniors / Vétérans **Niveau** Pagaie Verte Eau Vive (tous participants)

<u>Inscriptions</u> En ligne sur

http://www.ffck.org/eau\_vive/slalom/inscriptionsEnLigne/index.php?ajax=true&

**Responsable** Denis BARKAT <u>dbarkat@free.fr</u> – 06.51.29.75.01

Echéances Pour le 12 mai 2015

Frais d'inscription
10 € par bateau pour les 2 courses (chèque à l'ordre de la FFCK)

Hébergement
1 / Gîtes de Groupe : Moulin St-André-04.92.73.18.08/Fax : 04.92.78.93.20

Email: moulin.standre@vinon-sur-verdon.fr (http://moulinstandre.vinon-sur-

verdon.fr)

2/ Centre Regain à Ste Tulle 04 92 70 21 71- http://www.hotel-regain-manosque.com/centre-sportif-provence/ - info@centre-regain.com

3/ Hôtels à Manosque et Vinon

**Restauration** Sur place buvette/ sandwichs/gâteaux

### PROGRAMME PREVISIONEL

(Révisable en fonction du nombre d'inscrits)

### Samedi 4 avril 2015

♦ Débit régulé de 24 à 40<sup>m3/s</sup> de 9h30 à 17h00 (horaires en attente de confirmation)

A partir de 14h00 > Confirmation des inscriptions/Remise des dossards
 De 10h00 à 16h00 > Entraînement libre sous la responsabilité des clubs
 17h00 > Fermeture du bassin et montage du parcours

### Dimanche 5 avril 2015

❖ Débit régulé de 24 à 40<sup>m3/s</sup> de 8h30 à 16h

♦ 8h15 > Réunion des juges; Remise des dossards (Clubs absents le samedi)

♦ 8h45 > approbation du parcours course de qualification

♦ 9h30 > 1er départ course de qualification (départ toutes les 45'')

♦ 13h00 > 1er départ Finale A et B (départ toutes les 45'')

## Confirmations / Retrait des dossards

- Au bâtiment course en amont du stade
- Remise des dossards contre un chèque de caution de 50€ par club

# <u>Jugement</u>

❖ Chaque club doit fournir 1 juge non compétiteur pour 3 embarcations inscrites et 2 juges à partir de 12 embarcations inscrites.

## Sécurité et conformité du matériel

- Compétition: règlement FFCK vérification par tirage au sort
- Entraînement libre : sous la responsabilité des clubs (arrêté du 4 mai 1995)